

**Secrétariat du conseil
d'administration**

ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Délibération n°5 du 16 décembre 2025 relative à la fixation des
paramètres du Régime en application de la charte de pilotage.**

NOR : ECOY2533950X

Le conseil d'administration adopte les paramètres suivants :

	2025	2026
Valeur d'acquisition du point (VA)	1,4394	1,45960
Variation de la VA	1,4 %	
Valeur de service du point (VS)	0,05593	0,05671
Variation de la VS	1,4 %	
Rendement technique = VS / VA	3,89 %	3,89 %

La revalorisation prend effet au 1^{er} janvier 2026.

Le texte de la présente délibération sera publié sur le site internet du RAFP, au Bulletin officiel de l'administration centrale, et, en complément, sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante.

Le président de l'ERAfp,

Vincent LIDSKY